

LES PREMIERS PAS DE LA COOPÉRATION

*Comment identifier les premières pistes de coopération en lien avec ma stratégie locale ?
Comment faire du GAL un acteur pro-actif dans la définition des projets de coopération ?
Quelles sont les premières étapes de la coopération ?*

Aborder la coopération au sein de mon GAL

Mobiliser les membres du GAL

Cela peut se faire de différentes manières :

- ☞ organiser une session particulière dédiée à la coopération pour présenter une définition, les principes et engager un travail de réflexion sur les pistes possibles ;
- ☞ présenter les bonnes raisons de coopérer via un support communiquant et des exemples illustrés ;
- ☞ faire venir des GAL témoins pour sensibiliser et dédramatiser la coopération ;
- ☞ construire, mutualiser et diffuser des outils de communication à la coopération ;
- ☞ mobiliser le Réseau rural régional pour une intervention au sein de votre GAL ;
- ☞ envisager les ressources humaines à mobiliser pour la coopération

Identifier les pistes de coopération

Constituer un groupe dédié à la coopération

Les animateurs des GAL peuvent créer une cellule coopération composée d'acteurs publics et privés, avec les membres du GAL, incluant des représentants du Comité de programmation, intéressés et motivés par la coopération. Les participants seront les relais coopération du GAL. Ces groupes coopération peuvent être créés au début du programme pour faire émerger des pistes de coopération mais également tout au long de la programmation, pour assurer le suivi et maintenir la mobilisation des acteurs, le lien avec la stratégie de développement local.

Définir une stratégie de coopération

Plusieurs étapes sont nécessaires pour identifier les pistes de coopération :

- ☞ identifier les personnes ressources sur votre territoire et les projets en cours ;
- ☞ définir, sur la base de la stratégie locale de développement, les thèmes nécessitant une ouverture vers d'autres territoires afin de répondre aux enjeux locaux ;
- ☞ consulter la base de données des offres de coopération pour voir si certaines correspondent aux problématiques locales.

Assurer le lien avec la stratégie de développement local lorsque le projet de coopération est porté par un autre acteur que le GAL

Dans ce cas, l'animateur du GAL a pour rôle :

- ☞ d'accueillir et d'échanger avec le porteur de projet, d'analyser la faisabilité, le lien avec la stratégie et la valeur ajoutée de la piste d'action ;
- ☞ d'évaluer les modalités d'intégration de la piste de coopération envisagée dans un projet ancré territorialement ;
- ☞ d'obtenir une pré-validation du Comité de programmation ;
- ☞ d'accompagner le porteur de projet dans la recherche de partenaires, dans l'organisation des premiers contacts ;
- ☞ d'aider au montage du dossier ;
- ☞ de s'impliquer dans le suivi du projet (type de comité de suivi/pilotage).

Quelles sont les étapes à entreprendre suite à l'identification des pistes de coopération ?

Dès que les pistes de coopération ont été définies, il s'agit ensuite de :

- ☞ lancer un appel à coopérer à partir des thèmes/des pré-projets préalablement identifiés. Ceci implique de mobiliser et d'identifier localement les porteurs de projet potentiels susceptibles de porter le(s) projet(s) de coopération ;
- ☞ rédiger une offre de coopération pour identifier le « bon partenaire » ;
- ☞ participer aux événements dédiés à la coopération organisés par les réseaux ruraux aux différentes échelles (régionale, nationale et européenne). Ceci permet d'intégrer une dynamique collective et de repérer plus facilement des partenaires potentiels ;
- ☞ organiser les premiers contacts avec les partenaires.

COMMUNIQUER SUR LA COOPÉRATION

Communiquer sur la coopération et sur son projet sont des éléments à ne pas oublier dans vos démarches de coopération. Cela permet à la fois de convaincre de l'intérêt de coopérer, de mobiliser et fédérer les acteurs locaux autour d'un projet, de montrer l'apport de l'Europe aux citoyens, ainsi que de valoriser les réussites pour améliorer ses propres pratiques.

Communiquer sur la coopération

Les objectifs de la communication

Il est crucial de communiquer sur la coopération et ce, vers les différentes cibles : GAL, élus, techniciens, acteurs socio-professionnels, jeunes, société civile. En effet, communiquer permet de :

- convaincre de l'opportunité de la coopération et sensibiliser les acteurs à l'intérêt pour le territoire ;
- rendre accessible, vulgariser, transmettre une culture de la coopération ;
- montrer que la coopération se construit dans le temps ;
- décloisonner les acteurs au niveau territorial, les ouvrir vers de nouveaux horizons et dépasser d'éventuels clivages locaux.

Les actions à mettre en place

Pour mener à bien la communication sur la coopération, il est nécessaire de :

- connaître l'état, la situation de la coopération sur son territoire (jumelages, écoles...) et mettre en relation les acteurs impliqués, au service d'une dynamique locale;
- mobiliser les réseaux locaux, nationaux, internationaux (participation aux événements, témoignages...);
- prévoir du temps de équipe technique du GAL, dédié à ces actions de communication ;
- transmettre des informations sur les dispositifs de coopération.

Communiquer sur le projet de coopération

Les objectifs

Au-delà de la communication sur la coopération, il s'agit de communiquer sur le projet en particulier, afin de :

- faire connaître, partager le projet et ses résultats concrets ;
- sensibiliser à la coopération en général ;
- fédérer les partenaires ;

- 👉 inciter les acteurs à s'ouvrir vers d'autres territoires.

Les actions à mettre en place

Plusieurs actions peuvent être mises en place pour communiquer sur les projets de coopération :

- 👉 prévoir une identité visuelle ;
- 👉 créer un site web adapté ;
- 👉 utiliser tous les médias / outils numériques ;
- 👉 constituer une commission ouverte coopération internationale et européenne pour mettre en lien les acteurs qui coopèrent déjà ;
- 👉 organiser des événements pour promouvoir le projet de coopération ;
- 👉 mettre en place une méthode participative et collaborative pour communiquer sur le projet de coopération ;
- 👉 mobiliser des scientifiques, caution du projet.

Trouver le « bon » partenaire en France et au-delà et organiser la première rencontre

Dès lors que l'idée de coopération a été définie, il s'agit ensuite d'identifier les bons partenaires pour construire un projet commun. Comment rechercher et trouver le(s) partenaire(s) adapté(s) ? Comment organiser les premiers contacts ?

Engager la recherche de partenaires

Les préalables

Avant de rechercher un partenaire, il est important d'avoir une idée relativement précise de ce vers quoi le GAL souhaite aller en matière de coopération. Ceci est important pour définir de manière précise le profil du partenaire. Ce travail peut-être réalisé avec les membres du GAL ou du Comité de programmation, au sein d'un groupe coopération par exemple.

Les principales étapes pour concrétiser la recherche de partenaires

- ✎ formaliser par écrit l'idée de coopération incluant aussi les motivations et les origines du projet, ce qui facilite l'appropriation du projet par tous les acteurs
- ✎ construire un noyau dur de partenaires locaux qui suivra le projet de coopération
- ✎ attendre la rencontre avec les partenaires pour faire évoluer et finaliser le projet de coopération et définir ensemble un projet véritablement commun
- ✎ préparer une annonce de coopération et définir les profils de territoires avec lesquels on souhaite coopérer : complémentarité des savoir-faire, des caractéristiques, similarité des enjeux, zone géographique ciblée...
- ✎ s'appuyer sur des partenariats existants au sein des collectivités locales (Région, Département...) et sur des personnes ressources du territoire et des réseaux travaillant avec d'autres pays ou territoires : réseaux d'associations, existence d'une communauté issue d'un pays membre de l'UE ou hors UE...

Les premiers contacts et la première rencontre avec les partenaires

L'enjeu de la première rencontre

La vocation de la première rencontre est d'apprendre à se connaître, de vérifier le partage des enjeux des différents partenaires et d'aller plus loin dans la définition du projet commun.

Penser à une acculturation préalable pour dépasser les clichés et faire tomber les aprioris sur le/les pays partenaire(s), connaître les aspects culturels, les sujets sensibles...

Les acteurs à mobiliser pour une première rencontre

La coopération LEADER permet de soutenir non seulement les projets de coopération mais également la phase préparatoire, c'est à dire la première rencontre. Mais qui faut-il mobiliser pour ces premiers contacts ? Voici quelques premiers éléments de réponse issus de l'expérience des GAL :

- ☞ avoir un portage politique fort du projet est un atout (implication des élus) ;
- ☞ mobiliser les acteurs locaux qui vont être impliqués dans le projet et dans la mise en œuvre des actions : cela permet de structurer un premier groupe d'acteurs locaux ;
- ☞ identifier un acteur (animateur ou membre averti du GAL, animateur d'un réseau rural, expert externe, etc..) dédié à l'animation de la rencontre ;
- ☞ avoir, si possible, l'appui d'un bon traducteur pour la coopération transnationale si tous les partenaires ne parlent pas une langue commune;
- ☞ ne pas mobiliser trop de participants lors de la première rencontre.

L'organisation de la première rencontre

Une première rencontre fructueuse nécessite d'être préparée en amont pour assurer des résultats. Elle implique notamment de :

- ☞ définir clairement les objectifs et les attendus de la première rencontre : quel livrable au terme de la rencontre ?
- ☞ préparer en amont un cahier des charges précis des supports à présenter ;
- ☞ se donner des règles de travail : préciser les objectifs et les délais de fourniture de livrables ;
- ☞ ne pas avoir trop de contenu sur cette première rencontre et prévoir des moments de travail, de visite et de découverte du territoire partenaire ;
- ☞ bien penser la répartition des rôles et la co-animation de ce temps de rencontre ;
- ☞ appréhender les différences culturelles pour les dépasser ;
- ☞ veiller à ce que chacun soit dans une posture d'ouverture et de bienveillance ;
- ☞ convenir ensemble du choix de la langue commune d'échange et de travail ;
- ☞ avoir des moyens d'interprétariat, si les partenaires ne sont pas francophones ;
- ☞ savoir utiliser les outils de travail à distance ;
- ☞ mettre à l'ordre du jour la gouvernance du projet (identification du chef de file...) et les questions financières.

Passer de l'idée de coopération au projet commun

*L'idée de coopération est identifiée, les partenaires trouvés, comment aborder la suite ?
Comment co-construire un projet commun avec vos partenaires ?*

De l'idée au projet de coopération...

Si un projet peut initialement se baser sur une idée très concrète et un petit groupe d'acteurs restreint, son intégration dans LEADER permet d'élargir le partenariat et le projet. Une fois le partenariat constitué, il s'agit de :

- ☞ développer l'interconnaissance pour aller vers un projet de coopération commun ;
- ☞ échanger pour identifier l'objectif et les actions partagés ;
- ☞ identifier un objectif politique commun entre les partenaires, comme préalable à tout accord « technique » ;
- ☞ définir les grands principes de gouvernance du projet : chef de file, instances de pilotage et de décision, instances techniques et administratives, activités de communication, de reporting... Une coordination tournante (chef de file tournant) pour le projet peut être envisagée et permet une plus forte appropriation du projet par les partenaires et une « meilleure » implication ;
- ☞ identifier les moyens et outils à disposition des partenaires, au sein du partenariat pour mener le projet tant au niveau financier, technique que administratif...
- ☞ formaliser un calendrier de réalisation, de mise en œuvre.

Du projet commun à la signature de l'accord de partenariat

Dès lors que le partenariat est constitué et le projet défini, il s'agit de passer à la formalisation et à la concrétisation via l'accord de partenariat. Cela se fait en plusieurs étapes :

- ☞ définir un programme de mise en œuvre commun, une feuille de route claire et précise dans laquelle seront détaillés : les partenaires, leurs rôles et missions, le calendrier, les modalités d'actions, etc.
- ☞ confronter le projet à la réalité financière, s'assurer de son réalisme au regard des conditions de cofinancements des partenaires financiers ;
- ☞ préciser le portage, les questions financières, le partage des dépenses et les modalités de mise en œuvre au regard de tous ces éléments ;
- ☞ inscrire tous ces éléments dans un accord de partenariat signé par l'ensemble des partenaires.

L'appui des réseaux ruraux à la coopération

Si la coopération peut paraître difficile et chronophage, vous n'êtes pas seuls et pouvez bénéficier d'un accompagnement « à la carte » assuré par les réseaux ruraux et ce, aux différentes étapes de votre projet et aux différentes échelles.

L'appui en amont du projet de coopération

L'appui à la coopération peut être initié dès la phase de sensibilisation ou au moment de l'identification de l'idée de coopération. Cela peut se concrétiser par :

- ☞ la mise à disposition d'outils et de ressources pour convaincre les membres du GAL dont ceux du Comité de programmation. Ceci peut se concrétiser, par exemple, par la diffusion lors d'une réunion du GAL de vidéos ou par un témoignage de la part de l'animateur du réseau rural ou d'un GAL expérimenté ;
- ☞ la stimulation d'acteurs moteurs au sein du territoire pour participer à la dynamique coopération. L'échange avec les porteurs de projet privés notamment, est important pour expliquer la coopération ;
- ☞ l'appui à l'identification d'acteurs susceptibles de devenir des partenaires de coopération en ciblant les complémentarités thématiques, les méthodes compatibles avec les spécificités de LEADER ;
- ☞ la réalisation de vidéos communicantes sur l'intérêt de coopérer.

L'accompagnement dans la recherche du « bon » partenaire

L'identification du bon partenaire est un des principaux garants de la réussite d'un projet de coopération. Cette étape est donc stratégique mais peut paraître compliquée pour des acteurs ayant l'impression de n'avoir aucun contact. Comment s'y prendre ? Les réseaux ruraux peuvent vous aider notamment :

- ☞ en identifiant les réseaux thématiques hors LEADER, sur lesquels vous pouvez vous appuyer sur la recherche de partenaires. Pour cela, les réseaux ruraux peuvent vous proposer des agendas, des actualités, des événements hors LEADER ;
- ☞ en valorisant l'image de votre territoire et en personnalisant votre recherche de partenaire (vidéos de présentation du territoire et de ses acteurs, en plus d'une fiche de présentation, mobilisation des réseaux sociaux...);
- ☞ en partant des compétences locales des membres du GAL pour rechercher des partenaires (expériences européennes, personnelles ou attaches familiales...);
- ☞ en organisant des formations linguistiques adaptées au contexte du développement local, pour décomplexer les acteurs français de parler notamment anglais et favoriser les échanges entre partenaires européens;

- ☞ en mettant à disposition un annuaire partagé des interprètes spécialisés sur les domaines des projets de coopération ;
- ☞ en informant tous les GAL des événements organisés par les réseaux ruraux national et européen ;
- ☞ en organisant des rencontres associant les collectivités locales pour stimuler des liens entre les GAL et les partenaires européens des coopérations décentralisées des Régions, Départements...

L'appui dans l'organisation des premiers contacts et la formalisation du projet avec les partenaires

A ce stade, le Réseau rural régional peut également vous accompagner :

- ☞ dans un appui à l'interprétariat ;
- ☞ dans un accompagnement méthodologique pour l'organisation des premiers contacts, la préparation du contenu, et l'animation de la rencontre entre partenaires ;
- ☞ dans la recherche de cofinancements de la phase préparatoire « De l'idée au projet » ;
- ☞ dans l'orientation vers d'autres types de financements européens mobilisables, si le projet de coopération proposé ne peut s'intégrer dans LEADER (INTERREG, ERASMUS+...).

Le soutien dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du projet de coopération

Une fois le projet approuvé par chaque partenaire, il s'agit ensuite de le mettre en œuvre. Pour cela, l'accompagnement peut se faire à plusieurs niveaux :

- ☞ identifier des solutions pour mobiliser des ressources humaines dédiées à la coopération : une piste peut être la mutualisation entre plusieurs GAL français, par exemple ;
- ☞ soutenir la pérennité des projets : encourager les GAL à définir plus précisément et en amont les résultats attendus dès le départ, s'assurer de l'approche concrète des projets ;
- ☞ soutenir la pérennité des partenariats via notamment une animation et un maintien des contacts au-delà de la réalisation du projet via les réseaux sociaux ;
- ☞ encourager les démarches collectives d'évaluation et de suivi spécifiques à la coopération.